



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2017-2018

Juillet 2020

Directeur Général, Directeur de publication
Babacar NDIR

Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)	Allé Nar DIOP
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOU, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA
2. MIGRATION	Awa CISSOKO
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
5. SANTE	Amy Collé CISSE
6. JUSTICE	Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Dans un contexte de crise et de restructuration des marchés du travail marqué par la faiblesse des investissements dans les activités ayant une forte propension de création d'emplois, les restrictions à la mobilité et à la reconversion, notamment par le développement de l'auto-emploi, l'autonomisation voire la digitalisation des pans entiers des chaînes de production, etc., les Sénégalais rencontrent de plus en plus des difficultés pour entrer et rester sur le marché du travail. En effet, le marché du travail devient plus sélectif. Dans la majorité des cas, les chômeurs ne disposent pas de formations techniques et professionnelles leur permettant d'accéder à l'emploi. En témoignent, le document de la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi (2010).

Par ailleurs, le diagnostic établi lors de l'élaboration du Programme Sénégal émergent (PSE) en 2014 fait ressortir une faible articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi. Le système d'information pour le suivi du marché du travail reste également très peu performant. Ce diagnostic consolide celui déjà fait par le Document de politique pour le secteur de l'emploi de la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi (NPNE) pour la période 2010-2015 et le Programme Pays de Promotion du Travail décent (PPTD) pour 2012-2015 élaboré avec l'appui du Bureau international du Travail (BIT).

Pour l'édition de 2017-2018 de la « Situation Economique et Sociale », l'analyse sera axée sur la présentation des résultats des Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) de 2017 et 2018. Cette analyse est précédée par une brève présentation de l'environnement socioéconomique du marché du travail, des définitions et concepts utilisés dans le cadre de cette opération, ainsi que les méthodes de calcul des indicateurs.

IV.1. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL

IV.1.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE L'EMPLOI

Le dispositif institutionnel est le cadre d'intervention mis en place par l'Etat sénégalais pour traduire sa vision de la politique de l'emploi. Il s'agit des différentes institutions ou entités mises en place, les lois et règlements et les interrelations qui existent entre ces structures. Ainsi défini, le dispositif institutionnel est composé d'un cadre de pilotage et de coordination et d'un cadre technique ou opérationnel.

La coordination de la politique de l'emploi est assurée par le Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation institué par le décret n°2009-1406 en date du 23 décembre 2009 placé sous la présidence du Premier Ministre. Ce haut Conseil chargé de la définition des objectifs et stratégies et programmes est appuyé par un Conseil interministériel sur l'Emploi regroupant les différentes institutions de l'Administration publique directement concernées. Ce Conseil interministériel est chargé de la coordination administrative et technique des interventions des différentes parties publiques impliquées dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi et du suivi des objectifs annuels.

Le Conseil interministériel présidé par le Premier Ministre et dont le secrétariat est assuré conjointement par le Ministère chargé de l'Emploi et par le Ministère chargé de l'Économie regroupe, notamment : le Ministre chargé de l'Emploi, le Ministre chargé de l'Économie, le Ministre chargé de la Formation professionnelle, le Ministre chargé de la Jeunesse, le Ministre chargé de l'Éducation et les autres Ministères directement concernés par les questions d'emploi.

Il est, entre autre, mis en place un Comité technique intersectoriel sur l'Emploi présidé par le Directeur de l'Emploi (DE) et dont la vice-présidence est assurée par le Coordonnateur de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique (UCSPE) du Ministère de l'Économie et des Finances. Ce comité est chargé de l'examen et du suivi-évaluation de l'ensemble des questions de la mise en œuvre de la politique de l'emploi. Cet organe tient, à ce titre, autant de sessions que nécessaire, à la diligence de son Président, notamment pour la préparation des travaux du Conseil interministériel sur l'Emploi et pour la mise en œuvre de ses décisions. La composition du Comité technique intersectoriel sur l'Emploi est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Emploi. Cet organe tient également lieu de Comité national intersectoriel de suivi et d'évaluation de la « Déclaration des Chefs d'État et

de Gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté de l'Union africaine (UA) » adoptée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le volet opérationnel est principalement sous la responsabilité de la Direction de l'Emploi, conformément aux missions et attributions qui sont fixées par le décret portant organisation et fonctionnement du Ministère chargé de l'Emploi et de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

IV.1.2. POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI

La politique gouvernementale de promotion de l'emploi s'inscrit dans un cadre global tel que décliné dans la Nouvelle Politique nationale pour l'Emploi (NPNE) pour la période 2015-2019. Cette version de la NPNE qui est une actualisation de celle élaborée en 1997 tient compte des évolutions intervenues sur le plan national comme international avec, notamment, l'élaboration du Plan Sénégal émergent (PSE) en 2014 qui est désormais le référentiel de la politique macroéconomique, la Déclaration de Ouagadougou (2004) et le Pacte mondial pour l'Emploi (2009).

La nécessité d'élaborer une nouvelle NPNE après celle de 1997 s'explique par le fait que la plupart des objectifs assignés n'ont pas été atteints et le diagnostic fait à l'époque reste de mise. En effet, les principales difficultés identifiées étaient :

- la faible cohérence entre les politiques d'emploi et les politiques de croissance et de développement ;
- les niveaux de plus en plus élevés du chômage et du sous-emploi ;
- la non maîtrise de l'information sur le marché du travail et le manque de coordination dans la collecte de données y afférents ;
- l'insuffisance du leadership institutionnel du département en charge des questions d'emploi au sein de l'appareil gouvernemental ;
- la faiblesse du financement dédié aux programmes d'emploi ; et
- l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié des partenaires techniques et financiers.

Pour répondre efficacement à ces préoccupations, la politique de promotion de l'emploi est axée sur la définition et la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes en la matière, avec pour objectif, à long terme, d'assurer le plein-emploi. Sur la période 2015-2019, à travers le Plan Sénégal émergent (PSE), le Gouvernement prévoit d'augmenter les opportunités, afin de créer chaque année 100 000 à 150 000 emplois décents, productifs et rémunérateurs à travers,

notamment : la promotion des investissements publics à Haute Intensité en Main-d'œuvre (HIMO) et l'amélioration du suivi du marché du travail.

IV.1.3. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de l'emploi est le dispositif opérationnel chargé de traduire en actions la politique de l'emploi au Sénégal. Ce cadre d'intervention est le Plan Sénégal émergent (PSE). Il convient de signaler que la vision de la politique de l'emploi traduite dans le PSE est : « Un Sénégal progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée et ayant réussi à stopper l'accroissement du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé à l'horizon 2019 ». Pour traduire en actions concrètes cette vision, la NPNE a élaboré 6 stratégies déclinées en 32 programmes qui comprennent 80 lignes d'intervention.

La NPNE se base ainsi clairement sur l'hypothèse que la création d'emplois est la résultante des investissements réalisés par les entreprises privées mais également par l'Etat et par les autres structures associatives et que la relation structurelle existant entre ces deux variables n'est ni unique (pro cyclique, contra cyclique ou acyclique) ni constante.

Cette relation dépend fortement des secteurs d'activités sur lesquels portent les choix d'investissements de l'Etat et des entrepreneurs. Ces choix sont eux-mêmes directement orientés, à opportunités d'affaires égales, par les incitations mises en place par l'Etat sur le plan financier et fiscal ainsi qu'en matière de réglementation du travail.

Les six (6) stratégies élaborées dans la NPNE 2015-2019 sont :

1. Création massive d'emplois dans le PSE, les grands projets du chef de l'Etat et dans les systèmes économiques traditionnels ;
2. Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois décents ;
3. Développement de programmes d'emploi au niveau local ;
4. Amélioration et de développement des relations formation/emploi ;
5. Amélioration de l'organisation du marché du travail et du dialogue social ;
6. Renforcement des capacités du Ministère en charge de l'emploi.

IV.2. METHODES, CONCEPTS ET DEFINITIONS

IV.2.1. CONCEPTS ET DEFINITION SUR L'EMPLOI

Les concepts et définitions utilisés dans le cadre cette SES sont celles issues de la Résolution 1 de la 19^e Conférence internationale des Statisticiens du Travail (19^e CIST) portant « **Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre** ». Ainsi, la segmentation de la population sur le marché du travail se fera conformément au nouveau cadre établi par cette dite résolution.

Les concepts opérationnels qui seront définis dans cette partie sont : la population en âge de travailler, la main-d'œuvre, l'emploi salarié ou non et le chômage.

IV.2.1.1. La Population en âge de travailler

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans et plus, tous sexes confondus.

IV.2.1.2. La Main-d'oeuvre

La main-d'œuvre (qui était désignée par population active du moment) comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, l'offre de travail disponible pour la production de biens et services au sens du système de comptabilité nationale (SCN). Elle est mesurée par rapport à une période de référence qui est généralement une semaine ou 7 jours. Elle est égale à la somme des personnes en âge de travailler qui exercent une activité économique et celles qui sont au chômage.

L'indicateur de mesure de l'intensité de la main d'œuvre est le taux de participation dans la main d'œuvre, qui est la part de la main d'œuvre disponible pendant une période exprimée en pourcentage de la population en âge de travailler évaluée sur la même période.

IV.2.1.3. Les personnes en emploi

La notion d'emploi est une restriction par la rémunération d'une cadre plus large qu'est le travail. Une personne au travail pouvant être définie comme celle ayant exercé une activité de production sur une période de référence, en vue d'un salaire, d'un bénéfice, d'un gain familial ou d'un avantage pour la communauté (bénévolat), en nature ou en espèce.

Est considéré comme étant en emploi ou pourvu d'emploi, tout individu en âge de travailler, qui au cours de la période de référence, a été dans l'une des catégories suivantes :

- Emploi salarié : catégorie des personnes qui exercent une activité économique en contrepartie d'une rémunération ;
- Emploi non salarié : catégorie des personnes au travail pour leur propre compte ou ayant une entreprise (indépendants et employeurs).

L'indicateur associé à cette composante de la main-d'œuvre occupée est ratio Emploi/population en âge de travailler (taux d'emploi) qui est le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence d'une semaine, en pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

IV.2.1.4. Les aides familiaux ou travailleurs familiaux

Les aides/travailleurs familiaux constituent une composante essentielle de l'offre globale de travail. Un aide familial est une personne qui travaille dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de son ménage sans recevoir de rémunération. L'indicateur associé à cette composante de la main-d'œuvre est la proportion d'aide familial sur la main-d'œuvre pour la même période de référence.

IV.2.1.5. Les personnes au chômage

Les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient :

- a) "sans travail", c'est -à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;
- b) "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant une période de deux semaines ;

- c) "à la recherche d'un travail" sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Les dispositions spécifiques de recherche d'emploi ne sont pas considérées dans ce cadre.

NB : Cette définition standard du chômage, qui met l'accent sur le critère de «recherche de travail», pouvait s'avérer restrictive dans des pays comme le Sénégal où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés et le marché du travail largement inorganisé. Le taux de chômage mesuré dans le cadre de ce rapport est élargi à une composante de la main d'œuvre potentielle. Ainsi, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour certaines raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs.

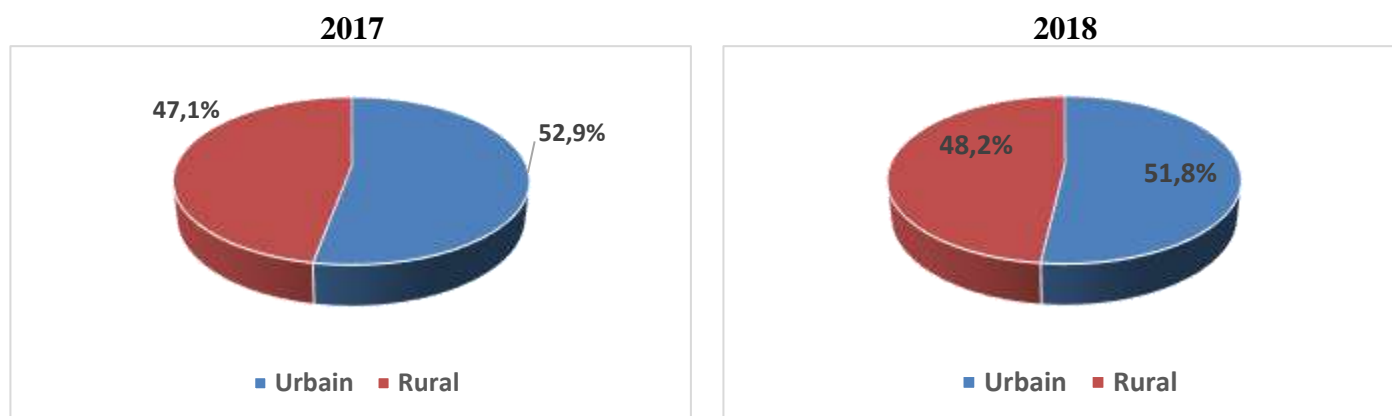
Le taux de chômage est le nombre de personnes qui sont au chômage pendant la période de référence donnée exprimé en pourcentage de la main-d'œuvre pendant la même période de référence.

IV.3. STRUCTURE DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

L'objectif de cette partie est d'analyser dans sa globalité la population en âge de travailler en termes de structure et de caractéristiques sociodémographiques et la situation par rapport à l'occupation.

IV.3.1. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La répartition selon le milieu de résidence de la population en âge de travailler montre qu'elle est majoritairement concentrée en zone urbaine avec 52,9% et 51,8% des individus en âge de travailler respectivement en 2017 et 2018. L'importante urbanisation de la population en âge de travailler est étroitement liée au poids économique du milieu urbain qui en fait une zone d'attraction d'individus à la recherche d'emploi ou en déplacement pour des raisons scolaires.

Graphique IV-1 : Répartition spatiale de la population en âge de travailler


Source : ANSD. ENES

IV.3.2. STRUCTURE DE LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

L'analyse de la structure de la population en âge de travailler se fera à travers la répartition suivant certaines variables telles que le sexe, l'âge et le niveau d'instruction.

- Une population en âge de travailler jeune, féminine et faiblement instruite

La répartition par groupe d'âges et par sexe de la population en âge de travailler, c'est-à-dire celle âgée de 15 ans ou plus, fait ressortir son caractère jeune et féminin, quelle que soit l'année. En effet, cette population, qui est à dominante féminine (près de 51%), est constituée à plus de 58% de jeunes âgés de 15 à 34 ans. Par ailleurs, une personne sur trois en âge de travailler a moins de 25 ans. Par rapport au niveau d'instruction, on note que 55,4% et 57,7% de la population en âge de travailler, respectivement en 2017 et 2018, n'ont jamais fréquenté l'école et 16,5% ont le niveau primaire. Le faible niveau d'instruction de la population en âge de travailler est plus accentué en milieu rural où plus de 85% ont, au plus, le niveau primaire. La proportion des personnes ayant le niveau supérieur est estimée à près de 5,0%.

Tableau IV.1 : Structure par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	48,8	51,2	46,2	48,7	50,7	46,5
Femme	51,2	48,8	53,8	51,3	49,3	53,5
Tranche d'âges						
[15-24]	33,7	33,0	34,6	33,7	33,1	34,3
[25-34]	24,9	26,0	23,6	24,7	26,1	23,1

[35-44]	16,9	18,2	15,4	16,9	17,4	16,4
[45-59]	15,1	4,5	15,8	15,2	14,8	15,7
60 ans et plus	9,4	8,4	10,6	9,6	8,7	10,5
Niveau scolaire						
Aucun	55,4	38,3	74,7	57,7	40,1	76,5
Précolaire/Primaire	16,5	21,9	10,6	15,2	20,4	9,6
Secondaire	22,9	31,0	13,8	22,4	31,1	13,0
Supérieur	5,1	8,9	0,9	4,8	8,4	0,8

Source : ANSD. ENES

IV.4. LA MAIN-D'ŒUVRE

La main-d'œuvre représente la population disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale. Une main-d'œuvre plus abondante traduit un plus grand dynamisme des individus en âge de travailler sur le marché du travail.

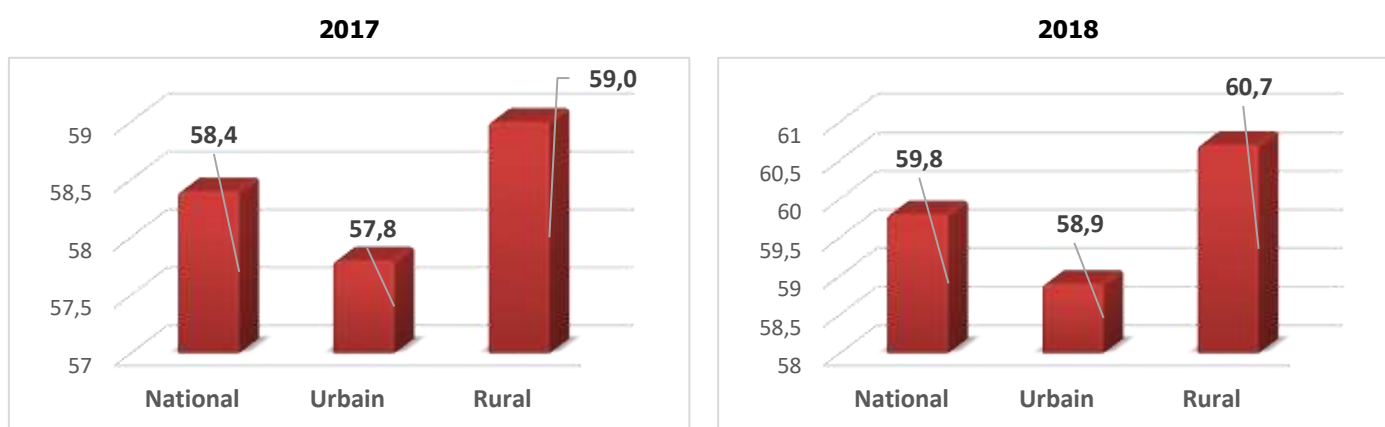
IV.4.1. LA PARTICIPATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le taux de participation de la main-d'œuvre est un indicateur de mesure de l'intensité de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler.

IV.4.1.1. Participation dans la main-d'œuvre par milieu de résidence

Le taux de participation de la main-d'œuvre est estimé au niveau national à 58,4% et à 58,9% respectivement en 2017 et 2018. La participation au marché du travail est évaluée à plus de 57,0% en milieu urbain contre près de 60,0% en milieu rural, quelle que soit l'année.

Graphique IV-2 : Taux d'activité au niveau national et par milieu de résidence



Source : ANSD. ENES

IV.4.1.2. Participation de la main-d'œuvre selon les caractéristiques sociodémographiques

Le taux national cache des disparités selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction. En effet, au niveau national, les taux de participation les plus élevés sont observés dans la tranche d'âges 35-44 ans (78,5% en 2017 et 80,6% en 2018) et 45-59 ans (76,6% en 2017 et 78,7% en 2018), chez les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction (64,3% en 2017 et 65,9% en 2018), celles qui ont le niveau préscolaire/primaire (66,5% en 2017 et 69,3% en 2018) et chez les hommes (67,9% en 2017 et 69,4% en 2018). La même tendance est notée, quel que soit le milieu de résidence.

Tableau IV.2 : Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	68,9	68,1	69,9	69,4	67,5	71,6
Femme	48,3	47,1	49,6	50,6	50,0	51,2
Tranche d'âges						
[15-24]	38,4	33,4	43,7	37,9	30,9	45,2
[25-34]	68,5	69,1	67,6	70,4	71,4	69,2
[35-44]	78,5	80,3	76,0	80,6	83,8	77,0
[45-59]	76,6	77,9	75,2	78,7	81,5	75,7
60 ans et plus	38,3	35,5	40,8	42,4	39,4	44,9
Niveau scolaire						
Aucun	64,3	65,1	63,8	65,9	66,7	65,5
Préscolaire/Primaire	67,9	70,5	61,9	69,3	73,9	58,9
Secondaire	38,3	41,2	31,0	38,6	40,5	33,6
Supérieur	54	53,5	59,5	54,1	53,1	64,5

Source : ANSD. ENES

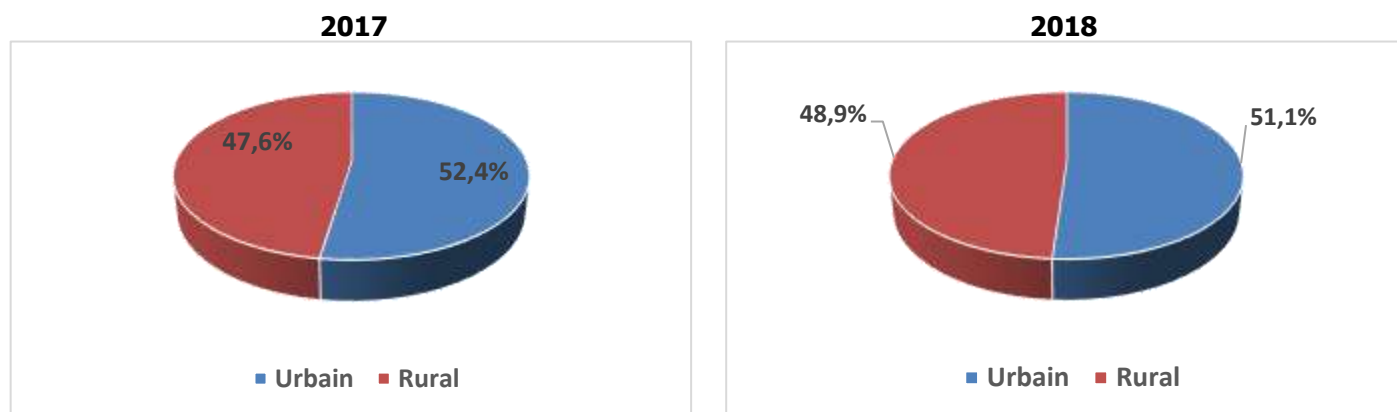
IV.4.2. STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette section, il sera décrit la structure de la main-d'œuvre, notamment sa répartition spatiale ainsi que sa composition.

IV.4.2.1. Répartition spatiale de la main d'œuvre

Comme la population en âge de travailler, celle de la main-d'œuvre est aussi plus importante en milieu urbain qui concentre plus de la moitié de la population active, soit 52,2% et 51,1% respectivement en 2017 et 2018.

Graphique IV-3 : Répartition spatiale de la main d'œuvre



Source : ANSD, ENES

IV.4.2.2. Composante de la main-d'œuvre par sexe, classe d'âges et le niveau d'instruction

- Une main-d'œuvre relativement jeune, masculine et faiblement instruite

La structure par âge de la main-d'œuvre diffère de celle de la population en âge de travailler. On note une présence relativement faible des jeunes âgés de 15 à 34 ans, au regard de leur poids dans la population en âge de travailler. En effet, les jeunes qui représentent plus de 58,0% de la population en âge de travailler ne constituent que 51,4% et 50,4% de la main-d'œuvre nationale respectivement en 2017 et 2018. La structure par sexe montre une sous-utilisation plus importante de la main-d'œuvre féminine. Les femmes qui constituent près de 51,0% de la population en âge de travailler, ne représentent que 42,4% et 43,4% de main-d'œuvre respectivement en 2017 et 2018. Cette sous-utilisation de la main-d'œuvre féminine est plus importante en milieu urbain où plus de 54,0% des actifs sont des hommes.

Le niveau d'instruction est un facteur déterminant dans le positionnement des individus sur le marché du travail. Les chances, pour un individu, de trouver un emploi de meilleure qualité sont d'autant plus élevées que le niveau d'instruction l'est. L'analyse du niveau d'instruction de la main-d'œuvre montre une faible qualification de l'offre globale de travail, avec plus de 80% des individus qui ont, au plus, le niveau primaire. Cette faible qualification de la main-d'œuvre est plus importante en zone rurale où plus de 91,0% des actifs ont, au plus, le niveau primaire. La proportion de la main-d'œuvre qui a le niveau supérieur, est estimée à 4,8% et 4,3% au niveau national respectivement en 2017 et 2018.

Tableau IV.3 : Structure de la main-d'œuvre par sexe, par âge et par niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	57,6	60,2	54,8	56,6	58,2	54,9
Femme	42,4	39,8	45,2	43,4	41,8	45,1
Tranche d'âges						
[15-24]	22,2	19,1	25,6	21,4	17,4	25,6
[25-34]	29,2	31,1	27,1	29,0	31,7	26,3
[35-44]	22,7	25,2	19,8	22,8	24,7	20,8
[45-59]	19,8	19,5	20,2	20,0	20,4	19,6
60 ans et plus	6,2	5,2	7,3	6,8	5,8	7,8
Niveau scolaire						
Aucun	61,0	43,1	80,7	63,6	45,4	82,6
Préscolaire/Primaire	19,2	26,6	11,1	17,6	25,6	9,3
Secondaire	15,0	22,1	7,3	14,4	21,4	7,2
Supérieur	4,8	8,3	0,9	4,3	7,6	0,9

Source : ANSD. ENES

IV.5. LA MAIN-D'ŒUVRE EN EMPLOI

Les personnes en emploi sont celles qui s'engagent dans la production de biens et services marchands dans l'économie en contrepartie d'une rémunération. Leur importance relative reflète le dynamisme du marché du travail en termes de capacité de création d'emplois.

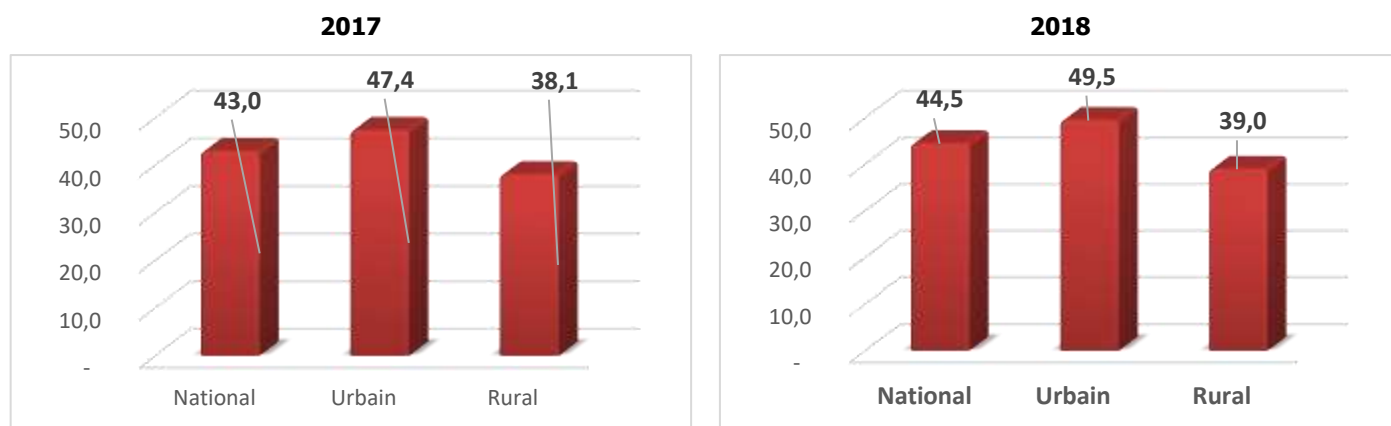
IV.5.1. TAUX D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le taux d'emploi constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale. Il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler.

IV.5.1.1. Taux d'emploi par milieu de résidence

En 2017, le taux d'emploi est estimé au niveau national à 43,0% et 44,5% respectivement en 2017 et 2018. Le niveau global d'emploi observé montre de fortes disparités entre les milieux urbain et rural. En effet, en 2017, la zone rurale qui concentre 47,6% de la main d'œuvre a un taux d'emploi de 38,1% contre 47,4% pour le milieu urbain. La même situation est notée en 2018, la zone rurale qui concentre 48,9% de la main d'œuvre a un taux d'emploi de 39,0% contre 49,5% pour le milieu urbain.

Graphique IV-4 : Taux d'emploi au niveau national et par milieu de résidence



Source : ANSD. ENES

IV.5.1.2. Taux d'emploi par sexe, classe d'âges et niveau d'instruction

Évalué au niveau national à 43,0% et 44,5% respectivement en 2017 et 2018, ce taux varie selon la classe d'âges, le sexe et le niveau d'instruction. Le taux d'emploi est plus élevé chez les hommes pour lesquels il est évalué à 57,5% en 2017 et 57,3% en 2018 contre 29,7% et 32,3% chez les femmes respectivement en 2017 et 2018. La même situation est notée en 2018, avec un taux d'emploi de 57,3% pour les hommes et 32,3% pour les femmes. La proportion de la main-d'œuvre en emploi augmente avec l'âge jusqu'à la tranche d'âges 45-59 ans où elle atteint un maximum. Au-delà de cette tranche d'âges, on observe une baisse progressive du niveau d'emploi.

Concernant le niveau d'instruction, on note que le niveau d'emploi le plus élevé (54,7% en 2017 et 56,8% en 2018) est observé chez les personnes ayant le niveau préscolaire ou primaire et chez les personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école (45,4% en 2017 et 46,7% en 2018). Toutefois, on remarque qu'à partir du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le taux d'emploi augmente avec le niveau d'instruction.

Tableau IV.4 : Taux d'emploi de la main d'œuvre par sexe, âge et niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	57,0	60,1	53,1	57,3	61,1	52,8
Femme	29,7	34,1	25,2	32,3	37,5	27,0
Tranche d'âges						
[15-24]	21,6	24,7	18,2	21,2	23,3	19,0
[25-34]	48,8	54,1	42,3	50,6	58,1	41,5
[35-44]	64,2	69,9	56,6	66,2	73,9	57,5
[45-59]	64,3	68,6	59,9	67,3	73,1	61,4

60 ans et plus	32,2	30,3	34,0	35,6	34,3	36,6
Niveau scolaire						
Aucun	45,4	53,0	41,0	46,7	55,5	41,7
Préscolaire/Primaire	54,7	60,7	40,8	56,8	64,0	40,3
Secondaire	28,9	32,6	19,4	30,3	33,8	21,4
Supérieur	42,4	42,0	46,7	44,9	43,8	56,3

Source : ANSD. ENES

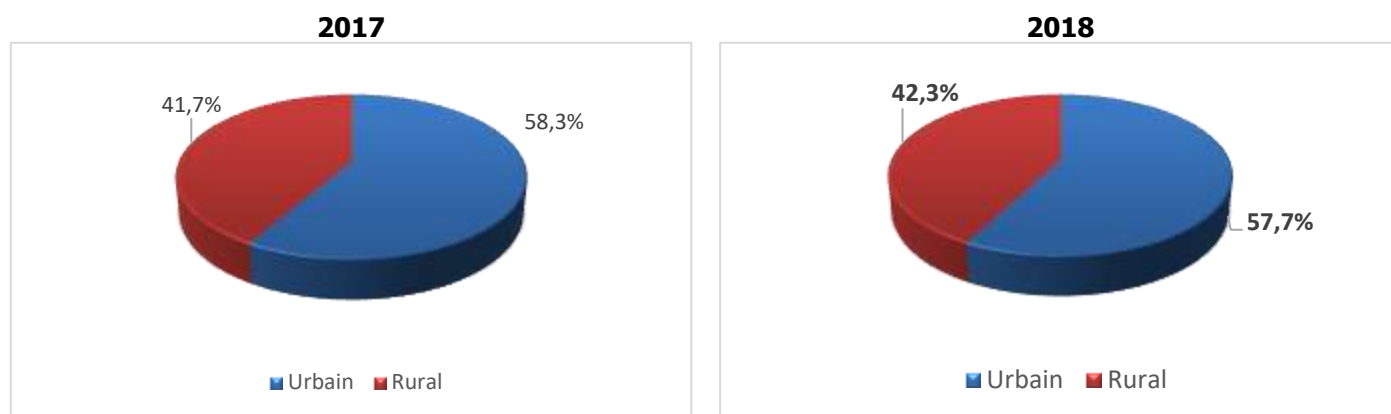
IV.5.2. STRUCTURE ET PROFIL DE LA MAIN D'ŒUVRE EN EMPLOI

La répartition spatiale de la main-d'œuvre en emploi ainsi que sa structure par sexe, âge et niveau d'instruction seront présentées dans cette section.

IV.5.2.1. Répartition spatiale de la main d'œuvre en emploi

Le graphique ci-dessous montre qu'en 2017 et 2018, la main-d'œuvre est aussi plus importante en milieu urbain qui concentre près de 58,0% de la population en emploi.

Graphique IV-5 : Répartition spatiale de la main-d'œuvre en emploi



Source : ANSD. ENES

IV.5.2.2. Structure de la main-d'œuvre en emploi par sexe, classe d'âges et niveau d'instruction

L'analyse de la structure de la main-d'œuvre en emploi, par âge et par sexe, montre une sous-représentation des femmes et des jeunes, eu égard à leur poids démographique dans la population en âge de travailler. En effet, les personnes de la tranche d'âges 15-34 ans, qui représentent en moyenne près de 58,6% de la population en âge de travailler et 51,4% de la main-d'œuvre, ne constituent, en moyenne, que 35,3% de la main-d'œuvre en emploi en 2017. La même tendance est observée en 2018.

Il en est de même pour les femmes qui font près de 51,0% de la population en âge de travailler, mais ne représentent que 35,3% et 37,2% de la main-d'œuvre en

emploi respectivement en 2017 et 2018. Par rapport au niveau d'instruction, en moyenne, plus 58,0% des personnes en emploi n'ont pas fréquenté l'école. En milieu rural, cette situation concerne plus de 80,0% des personnes en emploi.

Tableau IV.5 : Structure de la main-d'œuvre en emploi par sexe, âge et niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	64,7	64,9	64,5	62,8	62,6	63,0
Femme	35,3	35,1	35,5	37,2	37,4	37,0
Tranche d'âges						
[15-24]	16,9	17,2	16,5	16,1	15,6	16,7
[25-34]	28,2	29,7	26,2	28,1	30,7	24,5
[35-44]	25,2	26,8	22,9	25,2	25,9	24,2
[45-59]	22,6	20,9	24,9	23,0	21,8	24,7
60 ans et plus	7,1	5,4	9,5	7,6	6,0	9,9
Niveau scolaire						
Aucun	58,5	42,8	80,5	60,5	45,0	81,7
Préscolaire/Primaire	21,0	28,0	11,3	19,4	26,3	9,9
Secondaire	15,4	21,3	7,1	15,3	21,2	7,1
Supérieur	5,1	7,9	1,1	4,8	7,5	1,2

Source : ANSD, ENES

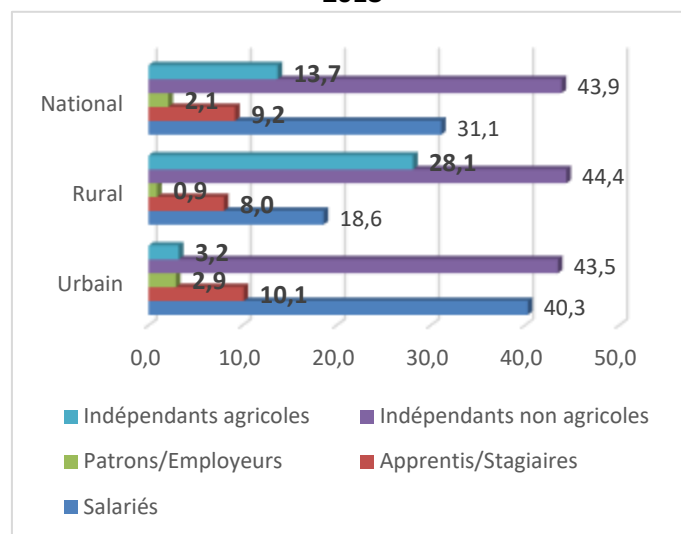
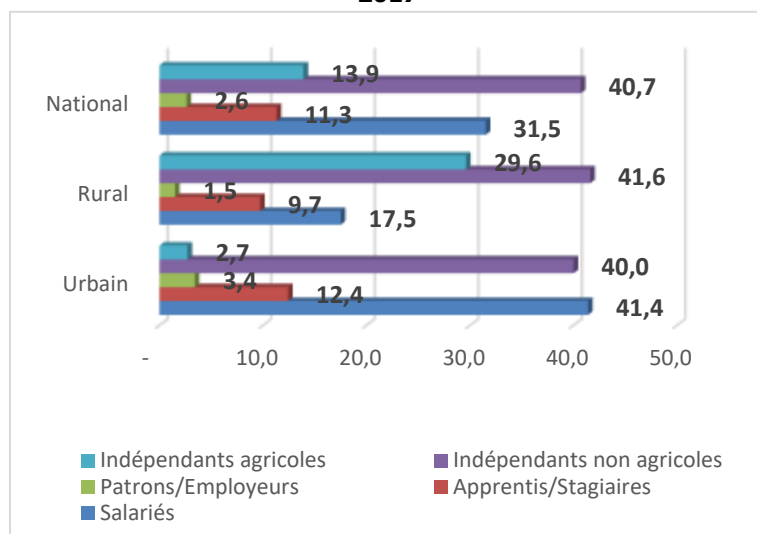
IV.5.2.3. Statut dans l'emploi de la main-d'œuvre

L'analyse de la situation dans l'occupation de la main-d'œuvre en emploi montre qu'elle est majoritairement constituée de salariés (31,5% en 2017 et 31,1% en 2018) et d'indépendants non agricoles (40,7% en 2017 et 43,9% en 2018) qui constituent plus de 70,0% de la population en emploi. L'emploi salarié est plus importante en milieu urbain où plus de 40,0% des emplois sont concernés contre moins de 20,0% en zone rural. Dans le milieu rural, 29,6% et 28,1% des emplois sont agricoles respectivement en 2017 et 2018. Les Patrons/employeurs constituent moins de 3,0% de la population en emploi. La proportion relativement importante de travailleurs indépendants (plus 54,0% des emplois) traduit le caractère précaire des emplois au Sénégal.

Graphique IV-6 : Statut dans l'emploi de la main-d'œuvre par milieu de résidence

2017

2018



Source : ANSD. ENES

IV.6. LES AIDES/TRAVAILLEURS FAMILIAUX

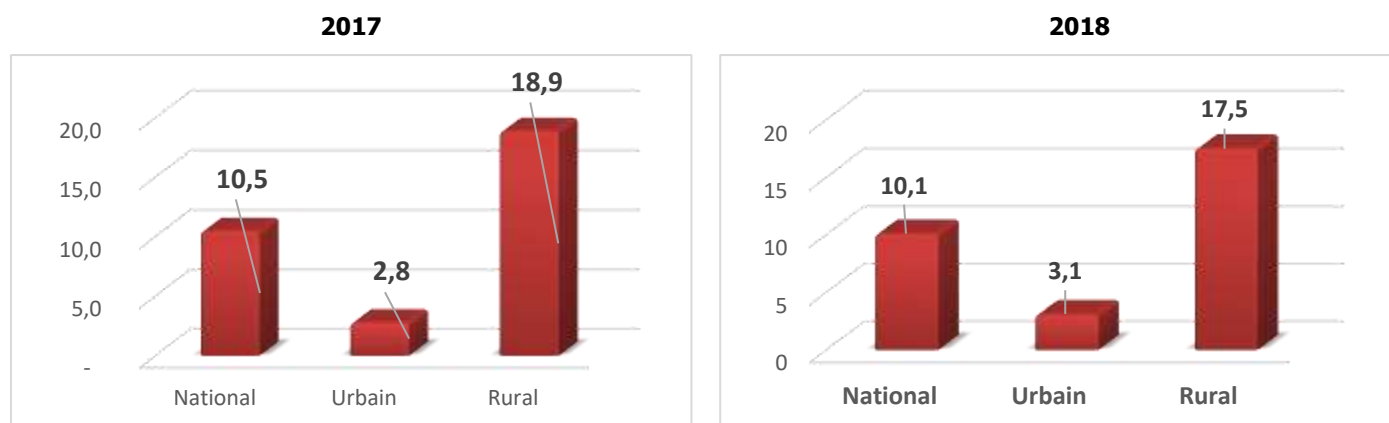
Les aides familiaux sont des personnes qui travaillent dans une (ou plusieurs) entreprise(s) appartenant à un membre de leur ménage sans y recevoir de rémunération. Ils constituent une composante importante de la main-d'œuvre en participant dans la production de biens et services marchands dans l'économie.

IV.6.1. PARTICIPATION DES AIDES FAMILIAUX DANS LA MAIN D'ŒUVRE

Le taux de travail familial constitue une mesure de l'utilisation des travailleurs familiaux pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale. Il mesure la part des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

IV.6.1.1. Taux d'aide familial par milieu de résidence

Le taux d'aide familial qui est la proportion d'aides familiaux sur la population active ou main-d'œuvre est estimée à près de 10,0% au niveau national. La part des aides familiaux dans l'offre de travail globale est plus importante en milieu rural où ce taux est supérieur à 17,0% contre moins de 4,0% en zone urbaine.

Graphique IV-7 : Taux de travail familial au niveau national et par milieu de résidence


Source : ANSD. ENES

IV.6.1.2. Taux de travail familial par sexe, classe d'âges et niveau d'instruction

La part des aides familiaux dans l'offre de travail globale diminue avec l'âge et est plus élevée chez les femmes. Le taux le plus élevé est noté chez les personnes de la tranche d'âges 15-24 où 23,0% et 23,7% des actifs sont des aides familiaux respectivement en 2017 et 2018. En milieu rural, cette situation concerne 36,5% et 34,0% des actifs de la tranche d'âges 15-24 ans respectivement en 2017 et 2018. Selon le niveau d'instruction, au niveau national, le taux le plus élevé est noté chez les personnes qui n'ont aucun niveau (13,3% en 2017 et 12,7% en 2018). En milieu rural, en 2017, 18,9% et 19,2% respectivement des actifs qui n'ont aucun niveau et ceux qui ont le niveau préscolaire/primaire sont des aides familiaux. La même tendance est notée en 2017 en milieu rural, avec 17,6% et 16,8% respectivement des actifs qui n'ont aucun niveau et ceux qui ont le niveau préscolaire/primaire et sont des aides familiaux.

Tableau IV.6 : Taux de travail familial par sexe, âge et niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	8,2	2,1	15,6	10,0	2,9	17,3
Femme	13,5	3,8	22,9	10,2	3,1	17,5
Tranche d'âges						
[15-24]	23,0	6,4	36,5	23,7	2,6	18,6
[25-34]	9,8	3,1	18,4	9,7	1,2	9,3
[35-44]	5,0	1,1	10,6	4,9	1,2	7,3
[45-59]	5,4	1,5	9,5	4,1	2,3	6,5
60 ans et plus	4,7	1,0	7,5	4,7	3,1	17,5

Niveau scolaire						
Aucun	13,3	3,9	18,9	12,7	1,6	16,8
Préscolaire/Primaire	6,6	1,8	19,2	5,5	3,7	18,2
Secondaire	6,6	2,5	20,5	7,2	0,1	2,8
Supérieur	1,2	0,8	4,8	0,3	3,1	17,5

Source : ANSD. ENES

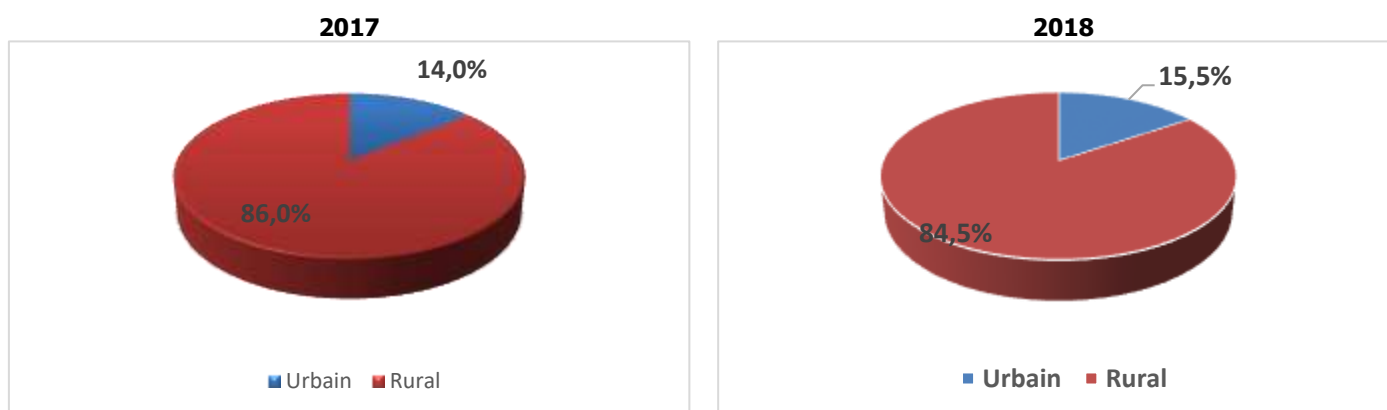
IV.6.1. STRUCTURE ET PROFIL DES AIDES FAMILIAUX

La répartition spatiale du travail familial ainsi que sa structure par sexe, âge et niveau d'instruction seront présentées dans cette section.

IV.6.1.1. Répartition spatiale des aides familiaux

Le recours au travail familial demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, plus de huit aides familiaux sur dix résident en zone rurale.

Graphique IV-8 : Répartition spatiale des aides familiaux



Source : ANSD. ENES

IV.6.1.2. Structure du travail familial par sexe, classe d'âges et niveau d'instruction

Quel que soit le milieu de résidence, plus de la moitié des aides familiaux sont des jeunes. En effet, les jeunes (15-34 ans) constituent 76,1% et 67,9% des aides familiaux respectivement en 2017 et 2018. La même tendance est notée en zones urbaine et rurale. Par rapport au sexe, on note que les femmes constituent 54,7% et 43,9% des aides familiaux respectivement en 2017 et 2018. S'agissant du niveau d'instruction, on note que près de 78,0% des aides familiaux n'ont aucun niveau d'instruction. En zone rurale, c'est près de 8 aides familiaux sur 10 qui n'ont aucun niveau d'instruction.

Tableau IV.7 : Répartition des aides familiaux par sexe, âge et niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	45,3	46,3	45,1	56,1	60,2	55,3
Femme	54,7	53,7	54,9	43,9	39,8	44,7
Tranche d'âges						
[15-24]	48,7	43,9	49,5	50,1	51,6	49,8
[25-34]	27,4	34,0	26,3	27,8	26,3	28,1
[35-44]	10,9	9,6	11,1	10,9	9,9	11,1
[45-59]	10,2	10,7	10,2	8,1	7,9	8,1
60 ans et plus	2,8	1,8	2,9	3,1	4,3	2,9
Niveau scolaire						
Aucun	77,8	60,8	80,6	79,9	61,2	83,4
Préscolaire/Primaire	12,1	17,2	11,3	9,6	13,2	9,0
Secondaire	9,5	19,6	7,9	10,3	25,4	7,5
Supérieur	0,5	2,3	0,2	0,1	0,2	0,1

Source : ANSD. ENES

IV.7. LA MAIN-D'ŒUVRE AU CHOMAGE

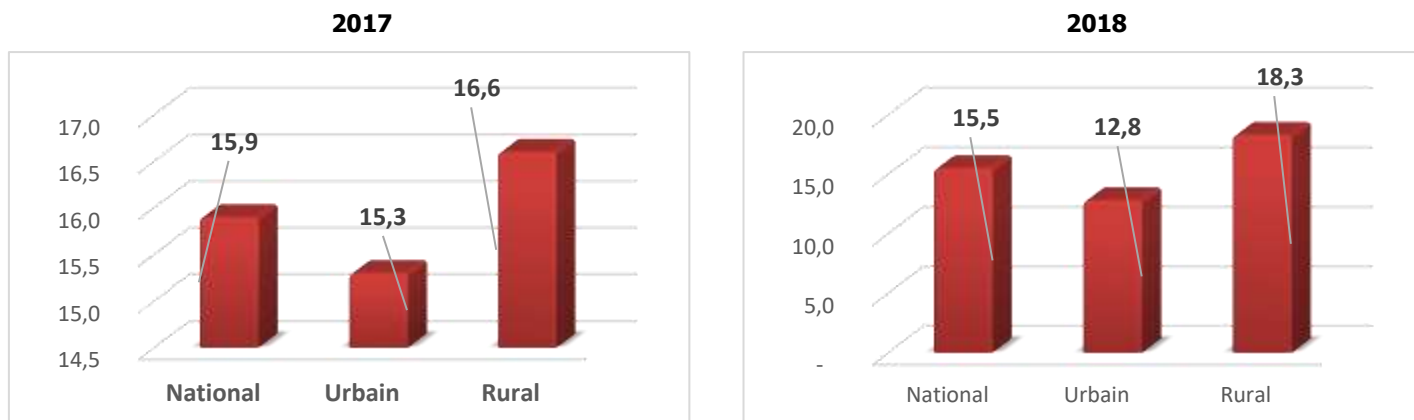
Les personnes au chômage constituent la composante non utilisée du moment de la main-d'œuvre dans la production des biens et services.

IV.7.1. TAUX DE CHOMAGE DANS LA MAIN D'ŒUVRE

Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main-d'œuvre. Il est défini comme le ratio nombre de chômeurs/nombre d'actifs.

IV.7.1.1. Taux de chômage par milieu de résidence

Le taux de chômage qui est la proportion de chômeurs sur la population active est estimé à 15,9% et 15,5% respectivement en 2017 et 2018. Le niveau du chômage est plus accentué en zone rurale où il se situe à 16,6% en 2017 et 18,3% 2018 contre 15,3% et 12,8% en milieu urbain respectivement en 2017 et 2018.

Graphique IV-9 : Taux d'emploi au niveau national et par milieu de résidence (en %)


Source : ANSD. ENES

IV.7.1.2. Taux de chômage par sexe, classe d'âges et niveau d'instruction

Le niveau du chômage varie selon la classe d'âges, le sexe et le niveau d'instruction. En effet, le taux de chômage diminue en fonction des classes d'âges et est plus important chez des jeunes âgés de 15 à 34 ans pour lesquels on note le taux de chômage le plus élevé. Au-delà de 59 ans, ce taux augmente avec l'âge. Le chômage affecte davantage les femmes avec un taux supérieur à 25,0%, soit plus du double de celui des hommes estimé à 9,1% en 2017 et 7,4% en 2018. Par rapport au niveau d'instruction, les taux les plus élevés sont observés chez la main-d'œuvre ayant les niveaux d'enseignement secondaire (18,4% en 2017 et 16,5% en 2018) et supérieur (20,7% en 2017 et 16,7% en 2018). Pour les actifs qui n'ont aucun niveau d'instruction, le taux de chômage est estimé à 14,6% et 12,6% respectivement en 2017 et 2018.

Tableau IV.8 : Taux de chômage selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	9,1	9,6	8,5	7,4	6,3	8,7
Femme	25,2	23,8	26,4	26,0	21,9	30,0
Tranche d'âges						
[15-24]	20,8	19,6	21,8	20,4	15,3	23,9
[25-34]	18,9	18,7	19,2	18,4	16,0	21,4
[35-44]	13,2	11,9	15,0	13,0	10,6	15,9
[45-59]	10,6	10,3	10,9	10,4	9,1	11,7
60 ans et plus	11,3	13,8	9,3	11,4	10,6	12,0
Niveau scolaire						
Aucun	16,0	14,6	16,8	16,5	12,6	18,8
Préscolaire/Primaire	12,9	12,1	15,0	12,6	11,8	14,7
Secondaire	18,0	18,4	17,0	14,2	13,0	18,0
Supérieur	20,4	20,7	16,9	16,7	17,5	9,9

Source : ANSD. ENES

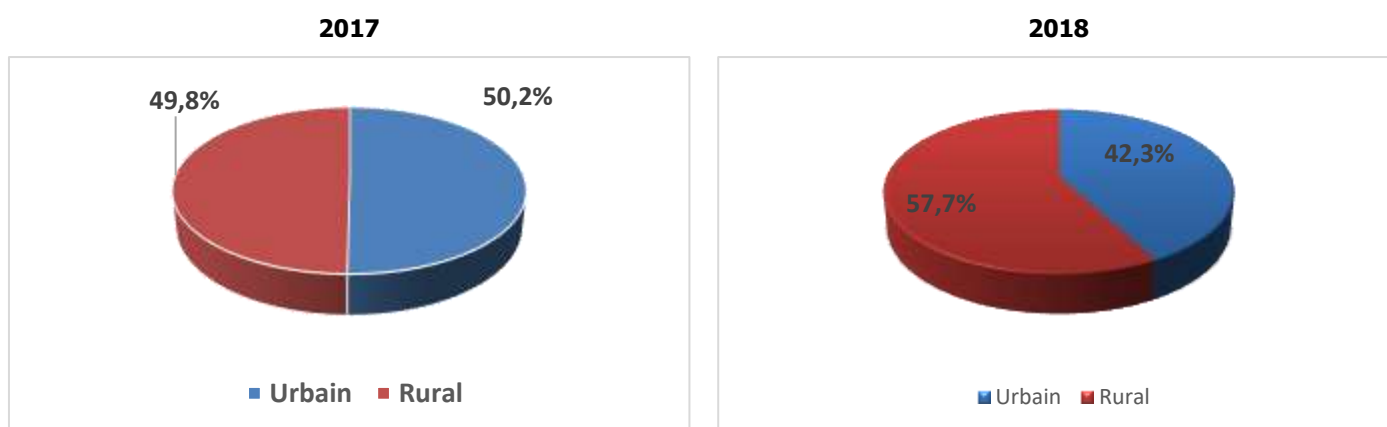
IV.7.2. STRUCTURE DE LA MAIN D'ŒUVRE AU CHÔMAGE

La répartition spatiale de la population au chômage ainsi que sa structure par sexe, âge et niveau d'instruction seront présentées dans cette section.

IV.7.2.1. Répartition des chômeurs par milieu de résidence

La répartition des chômeurs par milieu de résidence montre que 50,2% et 42,3% des chômeurs résident en milieu urbain respectivement en 2017 et 2018.

Graphique IV-10 : Répartition spatiale de la main-d'œuvre au chômage



Source : ANSD. ENES

IV.7.2.2. Structure de la population au chômage par sexe, classe d'âges et niveau d'instruction

La main-d'œuvre au chômage est majoritairement féminine et jeune. En effet, les près de sept chômeurs sur dix (67,0% en 2017 et 72,9% en 2018) sont des femmes et six chômeurs sur dix (63,7% en 2017 et 62,6% en 2018) sont des jeunes. Le chômage des femmes est plus important en milieu rural où près de 71,9% et 73,9% des chômeurs sont des femmes respectivement en 2017 et 2018. Parmi les chômeurs, seuls 38,6% et 32,2% sont instruits respectivement en 2017 et 2018. Ces chômeurs instruits présentent des niveaux d'instruction relativement bas, car dans l'ensemble, près 85,0% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal à celui du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La proportion de chômeurs qui ont le niveau supérieur est estimée à 6,1% et 4,6% respectivement en 2017 et 2018.

Tableau IV.9 : Répartition de la main-d'œuvre au chômage selon le sexe le groupe d'âges

	2017			2018		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Sexe						
Homme	33,0	37,9	28,1	27,1	28,5	26,1
Femme	67,0	62,1	71,9	72,9	71,5	73,9
Tranche d'âges				-		
[15-24]	29,0	24,5	33,5	28,1	20,7	33,5
[25-34]	34,7	38,1	31,3	34,5	39,6	30,7
[35-44]	18,8	19,6	17,9	19,1	20,4	18,1
[45-59]	13,2	13,2	13,2	13,4	14,5	12,5
60 ans et plus	4,4	4,6	4,1	5,0	4,8	5,1
Niveau scolaire						
Aucun	61,3	41,2	81,7	67,8	44,4	84,9
Préscolaire/Primaire	15,5	21,1	10,0	14,3	23,5	7,5
Secondaire	17,0	26,6	7,4	13,3	21,7	7,1
Supérieur	6,1	11,2	0,9	4,6	10,3	0,5

Source : ANSD. ENES 2017

Conclusion

Les résultats de l'ENES ont montré qu'en 2017 et 2018, la population en âge de travailler (15 ans ou plus) est, dans sa majorité, féminine et jeune. La main-d'œuvre, constituée d'individus en emploi, des aides familiaux et ceux au chômage, est estimée en moyenne à 57,4% et 59,8% de la population en âge de travailler respectivement en 2017 et 2018. La main-d'œuvre est en moyenne majoritairement constituée de jeunes et des personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école. L'analyse des situations dans l'occupation (emploi et travail familial) révèle le caractère précaire et masculin du marché du travail au Sénégal.

Concernant le chômage, le taux global de chômage dans la main-d'œuvre est évalué à 15,9% et 15,5% en 2018 est nettement plus important chez les jeunes de 15 à 34 ans et les femmes pour lesquelles il est supérieur au double de celui des hommes. Le chômage est plus accentué en milieu urbain et plus de six (6) chômeurs sur dix (10) n'ont pas fréquenté l'école. Cependant, l'analyse du niveau de chômage au regard du niveau d'instruction montre que les taux de chômage les plus élevés sont observés chez la main-d'œuvre ayant un niveau d'enseignement secondaire et supérieur.